



## Pension invalidité ag2r

-----  
Par QUIQUI

bonjour,je souhaiterais un renseignement,voila mon papa est décédé le 14/09/2013,il percevait tous les mois sa pension d'invalidité par ag2r.a son décès,j'ai envoyer en recommandé le 18/09/2013 ils ont bien reçu le recommandé,son acte de décès a la société ag2r avec un courrier en expliquant de suspendre toutes pensions ,ainsi de cloturé son contrat suite a son décès.malheureusement,ils ont pas pris note de mon courrier en recommandé,au 1er octobre 2013 ,il verse la pension sur le compte de mon papa,a ce jour je recois un courrier me demandant de rembourser la totalité de sa pension ,suite a une erreur de leur part,je souhaiterais savoir si je dois rembourser la pension ou si il y a un prorata du fait qu'il est décédé le 14/09/2013,sachant que sur la convention ag2R, c'est indiqué toutes pension d'invalidité est suspendu au décès de l'assuré et les pensions sont versés mensuellement a terme échu.je ne pas quoi faire,j'espere que vous pourrez me répondre suite a leur demande.  
merci a tous